

automatisation est écartée, elle réduit l'efficacité du recyclage.

Michel Commeinhes, responsable des collectivités locales Sita, la filiale de Suez en charge du traitement des déchets ménagers, reconnaît le problème: «Aujourd'hui, notre industrie traite environ 1 kg de déchets électriques par habitant et par an, issus essentiellement du monde professionnel. Nous devons traiter 1 kg supplémentaires par habitant et par an en provenance des ménages. Ceci ne se fera pas du jour au lendemain.»

Les professionnels du traitement s'interrogent également sur les débouchés de certains matériaux issus des DEEE, comme les plastiques, le verre des tubes cathodiques ou encore le béton des lave-linge. Pour atteindre les objectifs fixés par la directive, il est impératif de les recycler. Les plastiques, du fait de leur grande variété et des traitements qu'ils ont subis, semblent difficiles à réutiliser. Des aides, soutenues par l'Ademe, la gestion de l'environnement de la maîtrise de l'énergie), permettent à leur trouver des applications (pots à fleurs, bacs de stockage...). Canon a une

idée: le recyclage en ardoises pour les toits de bâtiment.

Le problème des tubes cathodiques vient de la présence de luminophores et de l'utilisation de deux verres: au baryum pour la dalle, au plomb pour le cône. Grâce au traitement séparé de ces deux éléments, la société Paté parvient à recycler le verre en boucle fermée. Celui des dalles est destiné à la fabrication de nouvelles dalles et celui des cônes à la production d'autres cônes. Ce procédé, fruit d'un investissement R&D de plus de 5 millions d'euros, est en cours de validation. David Paté, le patron de la PME, se prépare à traiter 100 000 tonnes d'écrans par an dans ses six usines en France et en Belgique.

La logistique, l'élément clé de la filière

Screlec met l'accent sur le rôle déterminant de la logistique dans l'efficacité de la filière de recyclage. Elle en représenterait les deux tiers des coûts directs. Le coût à la tonne est conditionné par le volume à l'enlèvement. Or on estime que 20% des points de collecte concentreront 80% des déchets. La plupart vont se

DES PLASTIQUES TRANSFORMÉS EN ARDOISES

● Que faire des plastiques du recyclage ?

Canon a eu une idée. Les plastiques issus des cartouches d'impression vont être transformés en ardoises pour le bâtiment. Ce produit de recyclage a déjà obtenu l'homologation du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment).

Il sera proposé en deux tailles:

230 x 330 mm pour les maisons individuelles et 400 x 400 mm pour des bâtiments de type hangar. Canon pourrait en fabriquer 650 000 pièces par an dans son usine à Liffré, en Ille-et-Vilaine.

trouver soit inactifs, soit en dessous du seuil économique, évalué par Screlec à 2 tonnes. L'optimisation de cette étape clé passe donc par la mise en place de points de regroupement. Le coût de l'enlèvement variera ensuite du simple au double selon que la mise à disposition des déchets s'effectuera avec ou sans bennes. Autant de questions qui dépendent des accords à conclure entre producteurs, distributeurs et collectivités locales.

De leur côté, les producteurs jouent la carte de la massification en mutualisant le recy-

clage de leurs produits par le biais d'éco-organismes. Trois projets d'éco-organismes sont déjà déclarés. Eco-Systèmes est mis en place par les syndicats professionnels de l'électroménager (Gifam), de l'électronique grand public (Simavelec) et de la distribution (FCD); ERP a été lancé par Hewlett-Packard, Sony, Electrolux et Braun; et Recylum est porté par le syndicat de l'éclairage. Agréés par les pouvoirs publics, ils auront pour mission d'assurer, pour le compte de leurs adhérents, l'enlèvement, le traitement et l'élimination des déchets.

Enfin, le bon fonctionnement de la filière requiert l'instauration d'une traçabilité sans faille. Pour contrôler les engagements des producteurs et les résultats. Mais aussi pour assurer la transparence du système au consommateur, appelé à financer le traitement du parc historique (les produits commercialisés avant le 13 août 2005) par une "contribution visible", sorte d'écotaxe mise en évidence sur l'étiquette de prix et payée lors de l'achat d'un appareil. Cette contribution, variable en fonction des produits, devrait disparaître lors de l'extinction du parc historique en 2011 (2013 pour les produits commercialisés après le 13 août 2005, le coût du recyclage sera intégré dans le prix, sans toutefois être mis en évidence. De quoi pousser les fabricants à optimiser leur filière de traitement et à jouer la carte de l'écoconception. Le recyclage deviendra alors l'un des moteurs de différenciation et de compétitivité. ●

Ridha Loukil

À NE PAS MANQUER LE MOIS PROCHAIN,

notre enquête sur la directive RoHS (élimination des substances dangereuses dans les équipements électriques).

LES PAYS PIONNIERS EN EUROPE

Pays	Belgique	Pays-Bas	Suède	Norvège	Suisse
Date de démarrage	2001	1998	2001	1999	1998
Responsabilité collecte et tri	Municipalités et producteurs	Municipalités et producteurs	Municipalités et producteurs	Municipalités et distributeurs	Producteurs et distributeurs
Responsabilité traitement	Producteurs	Producteurs	Producteurs	Producteurs	Producteurs
Quantité traitée par habitant	3,5 kg	4,1 kg	7 kg	8 kg	8 kg
Taux de recyclage	80 %	53 à 75 % selon produit	NC	82 %	75 %

COMBIEN CELA COÛTE AU CONSOMMATEUR en euros

Type de produits	Belgique	Pays-Bas	Suède	Suisse
Réfrigérateur	20	17	26,4	27,3
Lave-linge	10	5	9,3	17
Aspirateur	11	8	8,8	10

Des pays comme la Belgique, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas ou la Suède n'ont pas attendu la directive DEEE pour s'engager dans une politique de recyclage. Ils devront néanmoins adapter leurs dispositifs pour se mettre en conformité avec la directive.

SOURCE: Industrie et Technologies